



## Compte-rendu

### CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 18 heures 30.

**Présents :** Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Monsieur Didier HOUSSAYE,  
Madame Pascale BIVILLE-SIMON,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Marie-Claude JULLIEN,  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Jean DELAMARE,  
Madame Juliette KARP,  
Madame Marie LANGLET,  
Madame Josette LE BRETON-PALIER,  
Madame Valérie LEFEBVRE,  
Madame Jocelyne LECOINTRE,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Christophe PAILLIER,  
Monsieur Bruno CAUMONT,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.

**Absents excusés :**  
Madame Nadia ABDELAZIZ, Monsieur Rodolphe CORRON,  
Madame Claire LE TOURNEUR, Monsieur David LEMENAGER,

**Pouvoirs :**  
Madame Nadia ABDELAZIZ => Monsieur Didier HOUSSAYE,  
Monsieur Rodolphe CORRON => Pierre-Emmanuel NIOCHE  
Madame Claire LE TOURNEUR => Monsieur Jean-Luc ROMET,  
Monsieur David LEMENAGER => Madame Josette LE BRETON

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 25 novembre 2024.

Nombre de Conseillers : Présents : 19 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire, Jean-Luc ROMET ouvre la séance et informe des prochaines dates de réunion du conseil municipal arrêtées aux :

- **Mercredi 26 février 2025 à 18h30,**
- **Vendredi 28 mars 2025 à 18h30.**

Monsieur le Maire accueille le conseil municipal des enfants et explique comment se passe un conseil municipal. Il les informe que lors de la réunion prévue le 13 décembre prochain les enfants pourront présenter leurs projets dont certains pourraient être inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin que les élus, la Presse et les enfants se présentent.

19h départ des parents et des enfants du conseil municipal des enfants.

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2024**

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 19 septembre 2024 qui a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.**

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

## **2- Brigade mobile de gendarmerie : choix de l'architecte**

---

Monsieur le Maire rappelle que l'opération consiste à construire une brigade de gendarmerie comprenant des locaux de services de plain-pied composés d'un espace collectif à vocation de salle opérationnelle polyvalente (35m<sup>2</sup>), de sanitaires H/F séparés avec lavabo (4m<sup>2</sup>) et d'un garage de service (40m<sup>2</sup>) et de 6 maisons individuelles (R+1) à destination des gendarmes composées de 1 T3 (70m<sup>2</sup>), 3 T4 (88m<sup>2</sup>) et de 2 T5 (106m<sup>2</sup>) ; dont le coût estimatif des travaux de construction (valeur de juillet 2024) est estimé à la somme de 1.315.200 €/HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'appel à candidatures pour le choix d'un architecte pour les missions de maîtrise d'œuvre a été lancé le 3 octobre 2024 avec un retour des plis au plus tard le 7 novembre 2024.

Le marché public a été établi en lot unique - nous avons reçu 15 offres.

Les offres reçues ont été analysées par le Cabinet CICLOP avec les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- 1 - La qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses moyens humains et matériels (20 pts)
- 2 - L'adéquation des références proposés avec le projet (25 pts)
- 3 - La qualité du contenu de la note de motivation (25pts)
- 4 - Performances en matière de protection de l'environnement (5 pts)
- 5 - Le taux de rémunération (25 pts)

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Après analyse des offres restituée par le Cabinet CICLOP réalisée suivant les critères du règlement de consultation, la Commission d'appel d'offres a retenu l'offre de base formulée par le BUREAU 112, dont le siège est à ROUEN (76000) 34 Bis Rue du Lieu de Santé, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 98.508,48 € HT.

Il ajoute que les propositions tarifaires sont montées jusqu'à 170 000€. Il dit rester prudent, la Mairie ira doucement et ne s'engagera pas sur toutes les étapes en fonction des décisions de l'Etat. Concrètement si nous ne pouvons aller jusqu'au bout du projet, nous aurons 3% du montant à verser et si nous allons jusqu'à l'esquisse 7% du montant.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'au vu du contexte économique actuel, les entreprises non retenues seront bien entendu informées, cependant il précise que la notification de l'attribution du marché au profit du BUREAU 112 aura lieu au plus tard le 7 mai 2025 (soit 6 mois après la date effective de remise des plis)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable, à l'unanimité :**

**Pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

- Retient le cabinet d'architecture BUREAU 112 par la commission d'appel d'offres comme précité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à établir tous les documents afférents au marché,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux règlements des factures, par mandat.

### **3- ASSURANCES : Bâtiments et Matériels**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assurance couvrant la responsabilité civile, les bâtiments et matériels arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Trois organismes ont répondu : la SMACL, RELYENS et GROUPAMA, offrant les mêmes garanties.

Il propose de retenir l'offre la mieux-disante des organismes d'assurances qui ont répondu à la proposition de garantie, GROUPAMA chiffrée à 2 605,88€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 1 an avec reconduction tacite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :**

**Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

### **DECIDE**

- De retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant de 2 605.88€ annuel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,  
D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 et les exercices suivants

Monsieur Xavier CHIVOT demande si toutes les garanties sont prises en compte.

Madame Valérie DEVAUX répond que le tarif comparatif comprend toutes les garanties, nous avons été attentifs et vérifié tous les points de garanties.

#### **4- DEMANDE DE SUBVENTION : CDCLA FONDS DE CONCOURS**

---

Dans le cadre de la sécurité et de la quiétude des habitants de la Planquette, Monsieur le Maire souhaite solliciter auprès de la Communauté de Communes Lyons Andelle une aide financière au titre du fonds de concours 2025 pour une vidéo protection estimée à 6 943,20€/ttc.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :**  
**Pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **De solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Lyons Andelle**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer et émettre tous les documents afférents.**

#### **5- DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE RD19**

---

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal un projet de plateau surélevé sur la RD19.

Ces travaux d'aménagement améliorent la sécurité de la départementale.  
Le montant du devis est de 15 258€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :**  
**Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter le Conseil Départemental par le biais d'une subvention maximum au titre des amendes de Police.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer et émettre tous les documents afférents.**

Monsieur le Maire indique que la commune a bien fait d'attendre pour effectuer ces travaux, car cela avait été demandé des années plus tôt mais aucune subvention n'était possible.

#### **6- DEMANDE DE SUBVENTION : PRINTEMPS LITTERAIRE**

---

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'organisation du printemps littéraire organisé par la bibliothèque municipale et la commune de Romilly-sur-Andelle, en lien avec l'action culturelle 2025, il souhaite solliciter auprès du Département de l'Eure une aide financière au titre du lancement de la campagne d'actions culturelles. Il ajoute qu'une demande de subvention a été faite auprès de La SOFIA pour un montant de 2 200€ afin d'aider la bibliothèque-médiathèque à mettre en place des actions culturelles et notamment des rencontres de jeunes de notre territoire avec des auteurs de littérature jeunesse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :**

**Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

**DECIDE**

- **De solliciter les subventions auprès du Département de l'Eure,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

**7- SUPPRESSION DE POSTES**

---

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu, de la création de trois emplois permanents :

- Deux emplois au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de supprimer les trois emplois permanents de catégorie C, à temps complet sur les grades suivants :

- Deux emplois au grade d'adjoint Administratif Territorial,
- Un emploi au grade d'adjoint technique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité**

**Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

**DECIDE :**

- **D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,**
- **De supprimer trois emplois :**
  - ⇒ **Deux emplois au grade d'Adjoint Territorial catégorie C, à temps complet,**
  - ⇒ **Un emploi au grade d'Adjoint Technique catégorie C, à temps complet,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents**

**8- MNT : ADHESION GROUPE PREVOYANCE OBLIGATOIRE**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation

obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation puis de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025.

Pour information, la prévoyance labellisée fonction publique territoriale (décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la *participation obligatoire des collectivités* territoriales et de leurs établissements publics à leur financement) est un dispositif de protection sociale mis en place pour les agents territoriaux. Il permet de couvrir les risques liés à la prévoyance et ce, en complément des garanties proposées par le régime obligatoire de la fonction publique territoriale.

Ainsi, ce dispositif garantit aux agents territoriaux une protection sociale de qualité qui reçoit un label attestant de son caractère social et solidaire, selon les critères définis au titre IV du décret n°2011-1474.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire, la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, favorable à l'unanimité  
Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

#### **DECIDE :**

- **De participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour : Le risque Prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**
- **De retenir pour le risque Prévoyance : la labellisation**
- **De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 18.55 € mensuel**

**Modulation possible en fonction du traitement, ou du grade ou du temps de travail de l'agent,**

- **Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.**
- **De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.**
- **De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande combien d'agents en bénéficient, si un agent peut demander la souscription en cours d'arrêt maladie.

Madame Valérie DEVAUX répond qu'il y a environ 1 à 2% des agents qui en bénéficient aujourd'hui et qu'en cours d'arrêt un agent pourra souscrire à la prévoyance mais qu'il y a un délai de prise en charge. Elle rappelle que la prévoyance consiste à prendre en charge le maintien de salaire de l'agent à partir du 90ème jour d'arrêt. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une mutuelle qui prend en charge les remboursements de frais de soins.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

### 9- ADMISSION EN NON-VALEUR

---

Monsieur le Maire Jean-Luc Romet informe que des titres de recettes sont émis à l'encontre des usagers (factures) pour des sommes dues sur le budget de la Mairie. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. L'admission en non-valeur est une mesure comptable qui a pour but de faire disparaître les prises en charge du comptable public irrecouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Il est proposé, selon les éléments transmis par Mme Tarpent, au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes du tableau ci-dessous pour un montant de 3 376.72€ :

#### EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 27/02/2024

027016 SGC DES ANDELYS

51200 - ROMILLY SUR ANDELLE

Exercice 2024

Numéro de la liste 6635510331

43 pièces présentes pour un total de 3376,72

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	42 Pièces pour	3 291,47
	Personne physique - Particulier	1 Pièces pour	85,25
Catégories de produits	DIVERS	12 Pièces pour	1 057,56
Motifs de présentation	Combinaison infructueuse d actes	42 Pièces pour	3 369,22
	RAR inférieur seuil poursuite	1 Pièces pour	7,50
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	26 Pièces pour	2 126,03
	Supérieur ou égal à 100 et inf strictement à 1000	7 Pièces pour	1 250,69
	Supérieur ou égal à 1000 et inf strictement à 5000	0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2013	18 Pièces pour	1 573,94
	2012	24 Pièces pour	1 795,28
	2011	1 Pièces pour	7,50

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence pièce	N° ordre	Imputat	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Inconnue		2013 T-188		17067-	64,40	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-396		17067-	75,80	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-314		17067-	119,48	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-229		17067-	47,60	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-151		17067-	63,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-231		17067-	64,40	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-283		17067-	99,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-192		17067-	45,08	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-317		17067-	35,17	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2011 T-230		17067-	7,50	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue		2012 T-92		17067-	8,45	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-155		17067-	33,60	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-157		17067-	110,20	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-245		17067-	115,50	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-96		17067-	82,50	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-208		1752-	180,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-248		17067-	82,50	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-321		17067-	96,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-91		17067-	77,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-165		17067-	63,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-238		17067-	42,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-249		17067-	250,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-414		17067-	76,40	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-95		17067-	41,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-37		17067-	58,96	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-252		17067-	44,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-171		17067-	30,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-201		17067-	11,20	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-39		17067-	91,52	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-40		17067-	67,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-98		17067-	85,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-389		17082-	340,86	Combinaison infructueuse d actes
Particulier		2012 T-332		17067-	85,25	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-333		17067-	82,50	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-249		17067-	61,60	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-291		17067-	89,60	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-253		17067-	134,40	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-257		17067-	65,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2012 T-258		17067-	16,90	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-292		17067-	38,00	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-207		17067-	61,60	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-255		17067-	67,20	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2013 T-429		17067-	75,80	Combinaison infructueuse d actes
		<b>TOTAL</b>			<b>3 376,72</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à l'unanimité,  
Pour : 23, contre : 0, abstention : 0**

- **Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes énumérés ci-dessus, pour le montant total de 3 376.72€**
- **Autorise le Maire à imputer cette dépense de fonctionnement au chapitre 65 de l'article 6541**

## 9 – Communication et Informations

---

### 1- REMERCIEMENTS

- Madame Béatrice MICHEL remercie le Maire et le conseil municipal pour leur marque de sympathie et la mise à disposition de la salle Aragon lors du décès de Monsieur Yohann MICHEL.
- La Famille DUTOT remercie le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame Denise DUTOT.
- Madame Claudette PETIT ses enfants et ses petits-enfants remercient le conseil municipal pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jacques PETIT.

\*\*\*\*\*

- Pour les aides apportées lors de la collecte et le don de la municipalité :
  - Banque Alimentaire de l'Eure.
- Pour la subvention reçue :
  - Comité du Souvenir de Mortemer.
- Pour le prêt de la Marelle et de matériels :
  - FCPE de Romilly.

### 2- INFORMATION VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe qu'il a été procédé au virement de crédit en section d'investissement la somme de 10 000€. Abondement du ch16 de 10 000€ et réduction du ch21 du même montant afin de régulariser les montants des lignes budgétaires initialement prévues.

S'agissant d'un mouvement budgétaire n'ayant pas d'incidence sur l'ensemble du budget de la section et ne dépassant pas 7.5% des dépenses réelles, en application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 :

Le ch16 art 1641 passe de 250 000€ à 260 000€

Le ch21 art 2188 passe de 161 113€ à 151 113€

### 3- INFORMATION ECHEANCIER PASSION-FOOT

Monsieur le Maire informe qu'il a été procédé à la demande de l'association Passion Foot, considérant les difficultés financières actuelles de leur association, un échéancier sur 24 mois afin de régler la somme restante due de 7.500€ (convention de juin 2023 : 8 000€, versement en octobre 2024 de 500€).

Il a été établi un avenant à la convention engageant la structure à 24 versements de 312.50€ dès novembre 2024 jusqu'en octobre 2026 inclus.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se pose la question sur le renouvellement de la convention, connaissant les difficultés financières actuelles, il apparait compliqué de cumuler une mise à disposition de salle à hauteur de 8 000€ sur 1 an et demi aux échéances établies.

#### 4- PASSAGE DU TOUR DE FRANCE DANS LA COTE JACQUES ANQUETIL

Monsieur le Maire informe que le mardi 8 juillet, le tour de France cycliste 2025 passera à Romilly-sur-Andelle, par la côte Jacques Anquetil.

Il rappelle que la suggestion, auprès d'un Champion Olympique lors des Palmes Romilloises 2024, de faire passer le tour de France 2025, par la côte Jacques Anquetil de Romilly a porté ses fruits puisque que celle-ci a été entendue et retenue.

Il est prévu une rencontre avec la famille Anquetil et le Maire de La Neuville Chant d'Oisel.

Il est également prévu de refaire la signalétique interne de la côte Jacques Anquetil avec la Neuville-Chant-d'Oisel et une pré signalétique de la côte avec le département.

#### 5- 3<sup>ème</sup> FLEUR

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les cérémonies, pour l'obtention de la 3ème fleur, se sont déroulées le 18 novembre au Château d'Argonne à La Haye Malherbe et le 27 novembre à l'Abbaye aux Dames à Caen.

Il rappelle que seulement deux communes de l'Eure ont été nommées en catégorie « 3 fleurs » La Saussaye et Romilly-sur-Andelle. Il met en avant le travail des services techniques, mais aussi du travail administratif pour la communication.

Il ajoute que Monsieur Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure nous a adressé ses félicitations.

#### 6- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE KIOSQUE DES ARTS

Monsieur le maire informe que des demandes de subventions auprès de la DETR et du Département ont été déposées afin de participer au financement du Kiosque des Arts.

Il ajoute que Madame Emma VIEUX a réalisé un mémoire dans le cadre de son master consacré au Kiosque des Arts, elle a mentionné le projet de la commune et obtenu la note de 14/20.

#### 7- INTERVENTION MADE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le diagnostic des fouilles archéologiques sur le terrain de la future gendarmerie a eu lieu du 20 au 27 novembre 2024, les résultats sont attendus avant le 25 janvier 2025.

Nous espérons que cela n'engagera pas de fouilles dont le montant s'élèverait à 75 000€, même si celui-ci était prévu dans le prévisionnel financier, nous serions ravis de ne pas avoir à les faire.

#### 8- BILAN CHANTIER DES ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur Didier HOUSSAYE informe que 6 lots sur 7 sont en cours, le 7ème lot concerne la peinture et les faïences qui seront faites en mars.

Il ajoute que les réunions de chantiers ont lieu tous les jeudis et actuellement il n'y a pas de retard dans les travaux. La remise des clefs aura lieu fin mai. Nos services techniques réaliseront les finitions.

#### 9- PLUi

Madame Marie-Claude JULLIEN et Monsieur Guy DUPUIS vont régulièrement aux réunions avec la CDCLA.

Une rencontre aura lieu le 16 janvier 2025 pour un bilan d'étape en Mairie de Romilly entre eux, Monsieur Jean-Luc ROMET, Monsieur Alain DULONDEL et Madame Gaëlle POUCHET-RIVETTE.

Le 30 janvier 2025 une autre réunion aura lieu avec les 5 membres et le bureau d'études à la CDCLA.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

### 10-CONVENTIONS ULIS

Monsieur le Maire informe que 12 enfants sont inscrits en classe ULIS. Toutes les conventions d'un montant de 900€, sont revenues signées par les Maires des communes concernées.

### 11-MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères remercie la commune pour sa contribution à l'action humanitaire de la France en Ukraine. La commune en participant à l'effort collectif a permis de répondre aux besoins vitaux des personnes les plus impactées.

### 12-PLACETTE SENTE DES JARDINS DU LEVANT

Monsieur le Maire informe que l'acquisition de la Placette à l'euro a été signée, chez Maître QUIGNARD le 21 octobre 2024, avec Monsieur BARETTE et Madame GOTTI et Monsieur et Madame LECLERC.

### 13-BETTERAVES

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a renouvelé l'arrêté de circulation pour le transport des betteraves

### 14-PEAGE FLUX LIBRE

Monsieur le Maire informe que l'autoroute A13 entre Orgeval et Caen sera transformée en péage flux libre, dès le 10 décembre 2024.

### 15-SENTIER DU PATRIMOINE ROMILLOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 8.4km de sentier pédestre Romillois.

Monsieur Jean DELAMARRE indique que 21 panneaux d'information seront installés, des dépliants seront à disposition du public.

Madame Valérie DELABRIERE ajoute que l'école primaire de Romilly en collaboration avec le Lycée de Brionne, Augustin BOISMARD, créeront des jeux éducatifs interactifs sur chaque panneau.

### 16-PHOTOTHEQUE PARTAGEE

Monsieur le Maire informe d'une charte signée avec la CDCLA concernant une photothèque partagée permettant aux communes d'accéder aux photos mises à disposition par les acteurs du territoire.

### 17-ORTHOPHONISTE

Monsieur le Maire informe que s'installe une orthophoniste au sein du cabinet médical Henri Dunant à Romilly : Madame Lucile Ducasse.

## 18- MISSION D'ARCHIVAGE

Monsieur le Maire informe que Madame Camille Bellancourt, auto-entrepreneuse sur le Plateau du Neubourg, a débuté l'archivage de la Mairie le 23 septembre et que sa mission se termine le 11 décembre, pour un montant de 10 575€ qui avait été validé. Il ajoute qu'il est très satisfait du travail qui a été réalisé.

## 19- INTEGRATION SIAEPAP

Monsieur le Maire informe que deux communes intègrent le SIAEPAP, les communes de Lisors et de Touffreville ; le syndicat compte désormais 18 communes.

## 20- FIBRE OPTIQUE ET TELEPHONE FIXE

Monsieur le Maire informe que les fils en cuivre seront interdits en 2026, ce qui implique que les lignes de téléphones fixes seront appelées à disparaître. Actuellement la fibre connecte 61.4% des foyers romillois. 38.6% des foyers ne sont pas raccordés, ils se retrouveront en difficulté pour accéder à internet et avoir une ligne téléphonique.

## 21- EDUCATION MUSICALE

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec Monsieur Yves MICMANDE et le rectorat pour l'école primaire a été signée valorisant l'éducation et l'art musical pour les élèves. Il ajoute que cet intervenant vient depuis des années sur l'école de Romilly et qu'il est très apprécié par les parents qui l'ont eu et les enfants.

## 22- ECLAIRAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que 399 points lumineux sont actuellement remplacés par des LED. Monsieur Guy DUPUIS ajoute que cela sera terminé fin janvier 2025.

## 23- FEUX DU COLLEGE

Monsieur le Maire rappelle que les réparations et l'entretien des feux du collège sont à la charge des deux communes : Romilly et Pont Saint Pierre. Les frais engagés le 12 novembre 2024 ont donc été repartis.

Monsieur Pierre-Emmanuelle NIOCHE précise qu'il prendra contact avec la municipalité de Pont-Saint-Pierre.

## 24- SYGOM

Monsieur le Maire informe de la nouvelle fréquence du ramassage des déchets ménagers : 1 fois par semaine pour les deux bacs. Le Sygom distribuera à la demande des composteurs individuels.

## 25- PIEGEAGE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Anthony CARON est habilité à utiliser des pièges pour capturer des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

26- VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire informe qu'un dispositif de 92 caméras de vidéo-surveillance avec lecture de plaques d'immatriculation se matérialise sur 29 communes du département de l'Eure. 3 seront installées sur la RD321.

27- CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe que les objectifs pour le développement de la lecture entre le Département de l'Eure et la commune ont tous été atteints : pour les locaux (superficie d'accueil), le personnel (nombre d'agents et formation), la gratuité (emprunts de documents pour tous les publics).

Une convention a été signée avec la Médiathèque de l'Eure.

28- NOUVEAU PREFET DE L'EURE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Charles GIUSTI, ancien Préfet de l'Aveyron, a été nommé Préfet de l'Eure.

29- NETTOYAGE DU BATIMENT PATRICK BOUTE

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes a procédé à un grand nettoyage du bardage du bâtiment Patrick BOUTE.

30- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE PONT-SAINT-PIERRE ROMILLY

Monsieur le Maire informe que l'amicale des sapeurs-pompiers devient la 29eme association de la commune.

31- DISTRIBUTION DES BULLETINS AGENDAS ET INVITATION AUX VOEUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier HOUSSAYE qui adresse ses remerciements à tous les élus pour les heures passées à la distribution du bulletin municipal, de l'agenda et de l'invitation aux vœux du Maire. Il ajoute le retour positif sur la période du boîtage et la qualité des documents. Il indique que le dernier pointage de leur distribution annonce +17 boîtes aux lettres par rapport à 2023 (1668 en 2024 et 1651 en 2023)

32- TRAVAUX REALISES

- Des extincteurs ont été renouvelés dans nos bâtiments communaux.
- Nous avons remplacé une cloison murale mobile entre le hall et la salle à l'espace Aragon.
- Le terrain de pétanque bénéficie d'un nouveau système d'éclairage.
- Nous bénéficions d'une plus grande salle d'archivage. Une spécialiste trie l'ensemble de nos archives pour organiser le classement de nos documents.
- Le Département a également réalisé de gros travaux de voirie sur la RD 19, du Chemin du Moulin des Ponts jusqu'à Pont Saint Pierre (matériau bitumineux coulé à froid).

### 33- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Le vendredi 11 octobre, nous avons reçu en mairie les correspondants italiens des élèves du collège de Romilly.
- Le lundi 11 novembre, au Monument aux Morts, nous avons commémoré le 106<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice avec nos Anciens Combattants (U.N.C.).
- Nous avons accueilli les nouveaux habitants de Romilly le vendredi 29 novembre. Nous leur avons présenté notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur avons distribué le Livret des entreprises et celui des associations.
- Le jeudi 5 décembre, l'UNC et la commune ont rendu hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

### 34- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Nous organiserons un repas des employés communaux le mercredi 11 décembre.
- Des jeunes de notre commune vont distribuer le samedi 14 décembre les colis de Noël à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans. (192 couples et 298 personnes seules, soit 682 personnes). *Pour info, nous avions 190 couples et 273 personnes seules, soit 653 personnes.*
- Nous aurons le Noël de la commune le dimanche 15 décembre à l'espace Aragon à 15h (spectacle de magie, goûter, arrivée du Père Noël).
- Des élus vont passer avec le Père Noël dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le jeudi 19 décembre.
- Les « Vœux du Maire pour tous » auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 18 h au complexe Louis Aragon.
- Les Vœux à la Potière seront organisés le samedi 18 janvier à 11h.
- Une pièce de Théâtre sera jouée, le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à la salle Aragon
- Nous organisons notre Soirée du Bénévolat le samedi 22 février à l'espace Louis Aragon.

### 35- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- AG de l'association MCVA, vendredi 13 décembre, 19h à la salle du Marais,
- La MJC A.L.E.R organise le Noël des enfants de l'Association, le mercredi 18 décembre, 17h30 à la salle du Carré,
- Le Comité des Fêtes organise la Saint Sylvestre, mardi 31 décembre, 20h à la salle Aragon, (complet)
- Le RPFCA organise un « LOTO » le vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025, à la salle Aragon,
- La PASSERELLE organise une « FOIRE A TOUT » le samedi 25 et le dimanche 26 janvier 2025,
- AG de l'association UNC, dimanche 2 février 2025, à 10h en Mairie salle de conseil,
- AG de l'association LC AUDIO vendredi 7 février 2025, 20h à la salle Condorcet,
- Le Comité des Fêtes organise une soirée « A THEME » le samedi 15 février 2025 à la salle Aragon,

Fin de séance à 20h40

Le Maire,  
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,  
Marie LANGLET